

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF VHC

La Fédération Française de Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le 6^{ème} **Rallye Charlemagne VHC Golden Palace** est organisé suivant ces dispositions. Ce règlement complète le règlement standard des rallyes français, les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2023

Recommandations

à Mesdames et Messieurs les Concurrents

C'est grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le *Rallye Charlemagne – Golden Palace*, et de la ville d'Hautmont, que nous avons pu bâtir cette 6^{ème} édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances et le week-end de course, que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée. Nous vous demandons donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du Code de la route, et de traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

Nous vous rappelons que les reconnaissances sont limitées en nombre de journées de reconnaissances et en nombre de passages ; elles ne sont tolérées qu'à partir du week end précédent le rallye et des plages horaires définies. **En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite.**

Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie, par la Police et par nos soins. **Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.**

Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement dépend l'avenir de notre épreuve et des rallyes en général

Yoann DESCAMPS
Président de Genesis Sport



PROGRAMME - HORAIRES

Le rallye national V.H.C. est organisé en doublure du 32^{ème} **Rallye Charlemagne Golden Palace**, il est ouvert à toutes les voitures VHC. Les articles et parties d'articles non repris dans ce règlement sont identiques au rallye national, qui fera foi en cas de contestation.

Les concurrents du rallye V.H.C partiront devant le 32^{ème} **Rallye Charlemagne Golden Palace** moderne et ce pour l'ensemble du rallye.

Parution du règlement :	dès l'obtention du permis d'organiser
Ouverture des engagements :	Dès la parution du règlement
Clôture des engagements :	18 septembre 2023 à minuit.
Distribution des road-book :	
Dates et horaires	23 & 24 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 29 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
Pré vérifications administratives :	Même dates et horaires, fournir les copies des documents.
Lieu	ASA 59 Hautmont Rue des Cligneux 59330 Hautmont
Coordonnées GPS	Lat : 50° 14' 30" N - Long :3° 53' 40" E
Reconnaitances :	23, 24 & 29 septembre 2023 de 9 h à 18 h

Vendredi 29 septembre 2023

Vérifications administratives :	de 18 h 00 à 22 h 00 : Citroën Feignies
Vérifications techniques :	de 18 h 15 à 22 h 15 : Citroën Feignies Route de Valenciennes D649 à Feignies

Mise en parc fermé de départ : obligatoire à l'issue des vérifications techniques.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	à 21 h 30 PC Course Square du 8 mai à Hautmont
Publication des équipages admis au départ :	à 22 h 45 Internet via QR code LSAHF
Ordres et Heure de départ 1^{ère} étape :	à 23 h 30 Internet via QR code LSAHF

Samedi 30 septembre 2023

Départ du rallye 1^{er} VHC :	à 9 h 00 pour le 1 ^{er} concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont
Arrivée Etape 1 du 1^{er} VHC :	à 18 h 35 pour le 1 ^{er} concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont
Publication des résultats partiels De la 1^{ère} Etape et heures et ordre des départs de la 2^{ème} Etape	à 20 h 00

Dimanche 1^{er} octobre 2023

Départ Etape 2 1^{er} VHC :	à 8 h 30 pour le 1 ^{er} concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont
Arrivée du rallye :	à 16 h 28 pour le 1 ^{er} concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont
Publication des résultats définitifs :	Au plus tard 30 min après le pointage du dernier concurrent au dernier CH, Tableau d'affichage officiel

Vérification finale : Garage de l'avenue avenue Leclercq 59330 Hautmont

Remise des prix : 30 min après l'arrivée du dernier concurrent
Podium - Port de plaisance – Hautmont

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Genesis Sport et l'ASA 59 organisent les 29-30 septembre & 1^{er} octobre 2023, un Rallye Automobile National à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

6^{eme} Rallye Charlemagne VHC Golden Palace®

Le présent règlement a été enregistré la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le n° 2923 le 29/06/2022 et à la Fédération Française de Sport Automobile sous le permis d'organisation n° n°477 le 05/07/2023.

L'organisateur technique du rallye est Genesis Sport, l'organisateur administratif est l'ASA 59 Hautmont

Secrétariat & Permanence du Rallye :

Jusqu'au jeudi 28 septembre 2023 :

Adresse :	Genesis Sport Rallye Charlemagne 14, route d'Ecuelin 59620 Saint Rémy Chaussée
Téléphone :	06 13 84 05 55
Email	descamps.yoann0@gmail.com

A partir du vendredi 29 septembre 2023 :

Adresse :	Salle des écuries place du Gal de Gaulle à Hautmont
Téléphone :	06 13 84 05 55

Sites internet : *Rallye Charlemagne

www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne

www.facebook.com/groups/fandurallyecharlemagne/?ref=bookmarks

*Ligue Hauts de France

<http://www.sportautonord.com>

*FFSA

<http://www.ffsa.org>

Ce rallye sera organisé conformément aux règlements de la FFSA.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

La liste des officiels est Identique au rallye moderne sauf

Directeur de Course : Joël TASSIER - 143975

Commissaires Techniques : Bernard POTTIER 5010 (Responsable VHC & VHRS)

1.2P. ELIGIBILITE

Le 6^{eme} Rallye du Charlemagne VHC Golden Palace est inscrit au calendrier national. Il compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2023 Coefficient 2
- Les Championnats de la Ligue des Hauts de France.
- Les Challenges de l'ASA 59.

1.3P. VERIFICATIONS

Tout équipage régulièrement engagé, recevra une convocation personnelle, par celle-ci, l'équipage sera invité à se présenter aux vérifications le vendredi 29 septembre 2023 à l'horaire qui lui sera indiqué.

- Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte des vérifications
- La liste des horaires de convocation sera publiée sur le site de l'ASA 59, www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne

- Vérifications administratives : de 18 h 00 à 22 h 00 : Citroën Maubeuge D649 - Feignies
Vérifications techniques : de 18 h 15 à 22 h 15 Citroën Maubeuge D649 - Feignies

Les éventuelles vérifications finales auront lieu au Garage de l'avenue avenue Leclercq 59330 Hautmont.
Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye Charlemagne Golden Palace doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 18 septembre 2023 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés au 6^{ème} Rallye Charlemagne VHC Golden Palace est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 456 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 906 €

Prélèvement de 6 € sur chaque engagement pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.

Remise de 5 % sur l'engagement si un licencié ASA-59 à bord, et 10 % si équipage entier ASA-59.

* Repas inclus pour chaque équipage VHC samedi soir

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P : VOITURES ADMISES : conforme aux règles spécifiques VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2023.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Les entrées des véhicules d'assistance se feront dans les plages horaires suivantes :

- vendredi 30 septembre 2023 : à partir de 8 h 00 (placement par l'organisation)

Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des stickers spécifique devront impérativement être mis sur le pare-brise (mesures de sécurité vigi-pirate imposées par la préfecture du Nord).

Seules les sorties de véhicules en fin d'étape sont autorisées, toute sortie en cours d'étape est définitive.

NB : Un parc plateaux est organisé, son adresse sera communiquée lors de la prise des road book. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou dégradation.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC et de la Coupe de France VHC 2023

La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du roadbook.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 6^{ème} Rallye Charlemagne Golden Palace représente un parcours de 327,360 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il compte 5 épreuves spéciales différentes et 10 au total, d'une longueur de 138,500 km.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape, samedi 29 septembre 2023

ES 1 - 4	Le Stordoir	14 km 970	X 2
ES 2 - 5	Le chant des oiseaux	19 km 450	X 2
ES 3 - 6	Le cinq chemins	6 km 680	X 2

2^{ème} étape, dimanche 1^{er} octobre 2023

ES 7 - 9	Le pont des loups	14 km 830	X 2
ES 8 - 10	Le petit Viviau	13 km 320	X 2

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.2.2P. Voitures

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneus autres que ceux homologués *route* et sans moyen d'intercommunication.

Des autocollants, fournis par l'organisation, identifiés 'RALLYE CHARLEMAGNE RECONNAISSANCE + numéro d'ordre', devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

6.2.4P. Contrôles des reconnaissances

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2023

6.2.5P Durée

Les reconnaissances auront lieu les 23, 24 & 29 septembre 2023 de 9 h à 18 h.

En dehors de ces jours et plages horaires ci-dessus, toute reconnaissance est interdite.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.5.P Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.3.17. Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.5.16 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Le calcul des temps forfaitaires sera proposé par la Direction de course au Collège des Commissaires Sportifs et pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

7.5.17.4P IL EST OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, de prévenir le plus rapidement possible le

03.21.81.47.19

Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course
pour signaler les abandons ou signaler un accident.

7.5.18P SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande.** En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs. Chèque de caution à l'ordre de Genesis Sport

7.5.19P Chicane Tout concurrent qui court circuitera une chicane, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une pénalité de 10 secondes par infraction.

7.5.20P Séance d'essai Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Une séance d'essais, sur route fermée sécurisée, sera organisée le vendredi 28 septembre, de 14h00 à 18h00. Les concurrents désirant y participer devront en faire la demande lors de leur engagement, les frais de participation sont fixés à 40 € par équipage et par voiture.

L'équipage devra être obligatoirement en tenue de course. La voiture devra arborer les autocollants distinctifs de la séance d'essais, leurs emplacements seront indiqués lors de la prise des road book ainsi que le lieu de déchargement des voitures de course.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette séance si le nombre d'inscrits est inférieur à 20.

ARTICLE 8P. RECLAMATION-APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2023

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

- Un classement général est publié toutes périodes confondues (hors classic)
- Un classement général pour les périodes E à I
- Un classement général pour les périodes J
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Il sera remis un trophée ou coupe à chaque concurrent classé

Il n'y aura pas de prix en espèces.

